Nations Unies S/PV.6762



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6762e séance

Jeudi 26 avril 2012, à 10 h 20
New York

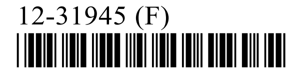
Présidente :	Mme Rice	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/231)

12-31945 (F)







La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/231)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/231, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de faire au Conseil le point sur la situation au Darfour et la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Je vais commencer par parler du processus de paix. L'Autorité régionale pour le Darfour est en train d'élaborer des stratégies et des plans de travail pour faire avancer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Alors que la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies sont en train d'envisager les moyens d'appuyer ce processus, l'Autorité régionale pour le Darfour s'est dite préoccupée par l'absence de financement de la part du Gouvernement. Dans son allocution au Parlement le 23 avril, le Président de l'Autorité régionale du Darfour, El Tigani Seisi, a déclaré que si des fonds n'étaient pas fournis, le processus risquait d'échouer.

S'agissant des dispositions du Document de Doha relatives à la sécurité, les parties doivent régler un certain nombre de questions afin d'aller au-delà de la vérification initiale des forces du Mouvement pour la libération et la justice (LJM). Le LJM et les forces armées soudanaises sont censés entreprendre en parallèle un processus de vérification, de désengagement, de redéploiement, de contrôle limité des armes et finalement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Par ailleurs, conformément à l'accord, le LJM a demandé au Gouvernement de fournir un appui logistique non militaire à ses forces vérifiées.

Le Gouvernement et le LJM doivent maintenant décider comment aller de l'avant. Le Gouvernement sera-t-il prêt à avancer dans le processus en parallèle avec le LJM ou le LJM va-t-il accepter de modifier la synchronisation du processus? À cet égard, il est important de fixer un délai pour l'octroi du soutien logistique non militaire. Nous avons, bien sûr, encouragé la MINUAD à travailler avec les parties pour régler ces questions.

Sur une note positive, comme convenu avec le LJM, la MINUAD et ses partenaires sont en train de procéder à de nouvelles vérifications des membres du LJM afin de recenser les enfants qui se trouvent dans ses rangs et de les démobiliser.

En ce moment, les perspectives de reprise des négociations entre le Gouvernement et les mouvements non signataires ne sont pas bonnes. Le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi, tous deux membres de l'alliance du Front révolutionnaire soudanais, comme le Conseil le sait, ont informé le Médiateur en chef conjoint par intérim qu'ils ne négocieraient que les réformes nationales, politiques et économiques. L'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid a indiqué qu'elle n'était pas disposée à négocier tant que les causes profondes du conflit au Darfour n'étaient pas abordées. Pour sa part, le Gouvernement n'est prêt à négocier que sur les questions liées au Darfour et sur la base du Document de Doha.

S'agissant du dialogue interne sur le processus de paix, les parties doivent achever en juin la campagne d'information sur le Document de Doha et finir de recueillir les vues des parties prenantes au Darfour sur les conditions qu'elles jugent importantes pour un dialogue crédible. Une analyse préliminaire indique que les parties prenantes sont favorables à ce dialogue interne, mais elles ont des inquiétudes au sujet de la représentation équitable, de la liberté d'expression, de la sécurité des participants et de la volonté des parties signataires de respecter les résultats. La MINUAD continuera de travailler avec le Gouvernement, le Mouvement pour la libération et la justice et les parties

prenantes au Darfour pour répondre à ces questions et va s'employer à renforcer ses capacités de surveillance.

S'agissant de l'exécution du mandat de protection de la MINUAD et également des incidents décrits dans le rapport, le 17 avril, les forces d'un mouvement armé non identifié ont attaqué les localités d'El Simah, située près de la frontière du Darfour oriental et du Kordofan méridional; d'Um Dafok, à la frontière entre le Darfour oriental et la République centrafricaine; et de Saysaban dans le Darfour-Sud. Les affrontements ont cessé, mais d'autres pourraient bien se produire. La MINUAD a conclu que ces incidents sont liés aux hostilités entre le Soudan du Sud et le Soudan et elle continue bien sûr de surveiller, dans la mesure de ses moyens, la situation en matière de sécurité le long de la frontière entre le Darfour-Sud et le Soudan du Sud.

Les tentatives de la MINUAD et des organisations humanitaires d'accéder à ces zones et à d'autres touchées par des affrontements, y compris dans le djebel Mara, ont été systématiquement bloquées par les autorités gouvernementales. À la dernière réunion tripartite tenue à Addis-Abeba en février, les responsables gouvernementaux s'étaient engagés à ce que la MINUAD et les organisations humanitaires puissent se déplacer sans entrave dans tout le Darfour. Dans les faits, l'accès de la MINUAD continue d'être restreint, notamment dans les zones militaires sensibles.

S'agissant d'autres incidents de sécurité, nous sommes préoccupés par le fait que plusieurs camps du Darfour oriental aient été attaqués par des groupes de Sud-Soudanais armés. Les 9, 17 et 18 avril, des groupes armés ont attaqué des réfugiés Dinka dans trois camps situés près d'El Daein, au Darfour oriental. La MINUAD a réagi en augmentant le nombre de patrouilles dans la zone et des forces de police gouvernementales supplémentaires ont été déployées pour décourager de telles attaques. Cela m'amène à la question de la sûreté et de la sécurité de la mission et du personnel humanitaire.

Les trois attaques meurtrières contre des soldats de la MINUAD qui se sont produites depuis le début de l'année nous préoccupent vivement. Cela inclut l'attaque contre un convoi de la MINUAD qui a été menée le 20 avril au Darfour occidental et a causé la mort d'un agent de police togolais. J'exprime de nouveau mes condoléances à l'Ambassadeur togolais pour cette perte. Nous sommes également vivement préoccupés par l'enlèvement d'un membre du personnel du Programme alimentaire mondial à Nyala le 6 mars. Je demande bien entendu au Gouvernement de n'épargner aucun effort pour obtenir sa libération sans dommages. J'exhorte, en outre, le Gouvernement soudanais à libérer les deux membres du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui sont détenus au Darfour oriental depuis le 24 février.

Je vais maintenant aborder les questions opérationnelles et l'examen du personnel en uniforme. S'agissant de la composante de police, l'une des principales conclusions de l'examen est que les civils risquent davantage d'être victimes de crimes violents, surtout dans les zones urbaines et dans les camps de déplacés, que du conflit armé. L'examen a en outre révélé que les opérations menées par les unités de police constituées dans les zones excentrées font double emploi avec les patrouilles militaires. Il est donc recommandé de redéployer les unités de police constituées des zones excentrées vers les zones urbaines et les camps de déplacés où il y a des problèmes, ce qui permettrait aux forces d'effectuer des patrouilles 24 heures sur 24, sept jours sur sept et de garantir la sécurité des agents de police, facilitant ainsi leur travail au sein des communautés. Ce faisant, on pourrait faire passer le nombre total d'unités de police constituées de 19 à 17.

Le concept d'opérations relatif à la police de proximité a été examiné compte tenu de la tendance aux retours observée dans certaines zones, du taux de criminalité dans les zones urbaines et les camps de déplacés et des avantages qui pourraient résulter de réunir dans un même lieu agents de police et militaires pour des raisons de sécurité. L'examen a montré que, sur les 69 postes de police de proximité prévus, 49 sont opérationnels – 36 d'entre eux étant installés dans des locaux temporaires ou directement sur une base d'opérations. Le programme de police de proximité sera maintenu, mais les postes de police de proximité n'ont pas été aussi efficaces qu'on l'espérait s'agissant de faciliter les contacts avec la population. Cela s'explique par les difficultés rencontrées pour acquérir des terrains de construction et par le fait que pour qu'il y ait présence militaire ou unités de police constituées, il faut disposer d'agents de police.

La MINUAD maintiendra les 13 postes de police de proximité déjà construits, mais elle va renoncer au projet d'en construire 20 autres. Les postes restants seront établis sur les bases d'opérations, qui se trouvent souvent près des camps de déplacés et des

communautés locales. Le partage des installations évitera aux forces de la MINUAD d'avoir à déployer des gardes stationnaires devant les postes de police de proximité ou les bases d'opérations, ce qui permettra de réaffecter du personnel à des activités de protection en amont. Cela améliorera aussi la coordination entre le personnel militaire, le personnel de police et le personnel civil sur les bases d'opérations, ce qui donnera plus de souplesse pour apporter une aide aux personnes déplacées et aux communautés locales en cas de besoin.

Il en résultera une composante de police plus souple, plus mobile et mieux à même d'effectuer des patrouilles là où l'aide est la plus nécessaire. Le résultat de ces mesures serait une suppression recommandée de 663 postes de policier.

L'examen a également conclu que la suppression de 107 postes supplémentaires concernant des policiers déployés au siège des missions ou au sein des postes de commandement de secteur et dont les fonctions sont déjà remplies par du personnel civil, notamment dans les domaines de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de la protection des enfants, peut se faire sans que cela ait un impact véritable sur les opérations.

Pour ce qui est de la composante militaire, l'ajustement total des effectifs militaires actuellement déployés s'élèverait à 3 260, dont 1 600 soldats d'infanterie. La réduction proposée du nombre de soldats d'infanterie est principalement due à l'amélioration des conditions de sécurité le long de la frontière entre le Tchad et le Darfour et dans le nord du Darfour suite aux rapprochements entre le Soudan et le Tchad et entre le Soudan et la Libye. L'évolution des conditions de sécurité fait qu'il est également prudent de redéployer 29 des 64 bataillons d'infanterie, qui se trouvent dans des zones où les menaces à la sécurité ont diminué, dans les points chauds potentiels et zones où la menace est plus grande. Ceci se rapporte principalement au transfert de forces vers une zone relativement peuplée qui s'étend d'est en ouest en passant par le centre du Darfour, de la frontière avec le Tchad à la frontière avec le Kordofan.

Le déploiement étant pratiquement terminé, les effectifs du personnel du génie diminueraient de 450 hommes par rapport à 981 actuellement, et le personnel et le matériel restants seraient reconfigurés en une capacité de génie multifonctions qui permettrait d'améliorer la mobilité de la force. En outre, les effectifs actuellement déployés dans les domaines des transports et de la logistique vont diminuer de 525 à la lumière des plans visant à confier ces fonctions à des prestataires commerciaux.

Pour ce qui est des unités d'aviation, il est recommandé de supprimer 200 postes dans le cadre du redéploiement proposé d'hélicoptères tactiques. Ceci est dû au besoin décroissant en matière d'appui feu aérien du fait de la baisse des hostilités entre le Gouvernement et les forces des mouvements armés. Le dispositif d'appui militaire aérien serait donc composé de huit hélicoptères militaires de manœuvre moyens afin de répondre plus facilement à l'évolution des besoins de la force, d'assurer une surveillance aérienne et d'améliorer la mobilité des unités de réserve.

En outre, une suppression de 240 postes au sein des unités de reconnaissance est recommandée car les besoins en la matière ont diminué maintenant que les unités se sont familiarisées avec la zone d'opérations. Les effectifs actuellement déployés perdraient également 245 éléments chargés de la signalisation car des unités dotées de cette capacité ont déjà été déployées. Les effectifs de police militaire diminueraient également en fonction de la réduction globale des effectifs.

Des recommandations supplémentaires concernant la composante militaire préconisent notamment d'élever le statut des trois unités de réserve de secteur pour les transformer en unités de réserve de la force et les mettre directement à la disposition du commandant de la force, pour accroître de cette manière leur mobilité et leur vitesse d'intervention en cas d'incident. Il est également recommandé, entre autres mesures, d'améliorer la planification et les procédures militaires, la coordination et le contrôle opérationnel, notamment en ce qui concerne la planification conjointe militaire, policière et civile au niveau des bases d'opérations, dans le but d'accroître l'efficacité des interventions en cas d'incident et des mesures d'atténuation des conflits.

La mise en œuvre des ajustements serait achevée en 18 mois, conformément aux calendriers de relève existants. Les économies pour l'exercice financier 2012/2013 sont estimées à 76,1 millions de dollars alors que le budget de la mission s'élève à 1,5 milliard de dollars, et elles atteindraient 135 millions de dollars par an les années suivantes.

Au cours des mois à venir, nous continuerons de rationnaliser les procédures et de renforcer l'efficacité du personnel en uniforme de la MINUAD. Sur le plan

politique, la progression a été ralentie par les problèmes internes dans tout le Soudan et, il va sans dire, par les hostilités entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud. Néanmoins, je prie les parties signataires d'honorer leur engagement et de mettre en œuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour afin de mettre un terme aux longues souffrances de la population du Darfour.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.